



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

ligne Calais Bâle

Question écrite n° 55618

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le secrétaire d'État aux transports et à la mer quant à l'avenir de la ligne Calais-Bâle. Il semble en effet que cette liaison soit remise en question, ce qui entraînerait d'importantes conséquences notamment pour les étudiants ardennais effectuant leurs études à Lille. Il lui demande sa position concernant ce sujet.

Texte de la réponse

Tout d'abord, la desserte de bout en bout de la ligne Calais-Bâle n'est plus assurée depuis plusieurs années pour des raisons de trafic trop faible. La ligne actuellement assurée est la ligne Lille-Strasbourg. Les missions de cette ligne relèvent à la fois de l'intérêt régional, interrégional et national. Ainsi, l'analyse du trafic de l'axe faite par la SNCF a montré que 92 % des déplacements, essentiellement de type domicile-école, étaient effectués sur le territoire d'une seule région ou de deux régions limitrophes. En effet, la disparition de certains trafics comme celui des militaires a réduit considérablement le nombre de voyageurs effectuant le trajet Lille-Strasbourg de bout en bout. Il est aujourd'hui du ressort de la SNCF d'exploiter les liaisons existantes dans le cadre du monopole dont elle bénéficie et du système de péréquation financière qui lui permet d'assurer à la fois des missions relevant du service public et des missions à caractère davantage commercial. Dans ce cadre, il est légitime qu'elle réfléchisse à une meilleure adéquation de l'offre qu'elle propose avec les trafics existants ou potentiels. Aussi, depuis le 12 décembre 2004, pour rationaliser son offre, la SNCF, en lien avec les régions traversées, a maintenu cette liaison en la transformant partiellement en TER sur les tronçons d'extrémité Lille-Charleville-Mézières et Metz-Strasbourg, qui sont les plus fréquentés et dont les missions d'intérêt régional sont les plus marquées. Plusieurs liaisons directes ou par correspondance à Aulnoye sont ainsi possibles, chaque jour, entre Charleville, Valenciennes et Lille. Sur la partie centrale, qui reste du ressort de l'activité Grandes Lignes de la SNCF, deux allers et retours de trains assurent la desserte de Metz à Charleville et sont prolongés jusqu'à Reims pour assurer une bonne desserte de la région Champagne-Ardenne.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55618

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : transports et mer

Ministère attributaire : transports et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 janvier 2005, page 508

Réponse publiée le : 26 avril 2005, page 4401